

## Projet de loi sur la maltraitance envers les aînés Le Réseau FADOQ réclame des dispositions plus claires

MONTRÉAL, le 20 octobre 2016 – Le Réseau FADOQ craint que le flou entourant certaines dispositions du projet de loi 115, qui a été déposé mercredi par la ministre responsable des Aînés, Francine Charbonneau, ne menace les droits des aînés. Le Réseau FADOQ se questionne particulièrement sur les mesures visant l'utilisation de caméras et autres mécanismes de surveillance.

« Le gouvernement ne doit surtout pas porter atteinte aux droits des aînés en tentant de légiférer en matière de protection de la vie privée. Le projet de loi englobe les résidences privées, qui sont soumises aux règles de la Régie du logement. Il faut aussi garder en mémoire que c'est précisément grâce à des caméras installées par des familles que des cas de maltraitance envers des aînés ont été mis au jour par les médias. Un débat de fond s'impose et le Réseau FADOQ entend y prendre part pour défendre les droits des aînés », a souligné le président Maurice Dupont.

Le Réseau FADOQ craint également que la proposition de la ministre concernant les ententes socio-judiciaires lèse les aînés dans la mesure où un signalement ou une dénonciation ne se traduirait pas nécessairement par un recours judiciaire. « Un crime est un crime et ne devrait en aucun cas être moins sévèrement puni parce que la victime est une personne âgée. Cette disposition devrait également faire l'objet d'un débat », a ajouté M. Dupont.

### La fin de l'omerta ?

Le Réseau FADOQ voit par ailleurs d'un bon œil les mesures pour préserver la confidentialité des renseignements permettant d'identifier une personne qui fait un signalement. Il arrive présentement que des employés, par exemple, hésitent à dénoncer parce qu'ils craignent être victimes de représailles. Ils jouiront désormais d'une immunité et d'une confidentialité totales.

« Il faut s'assurer que ce projet de loi vienne marquer la fin de l'omerta dans le secteur de la santé, a mentionné Danis Prud'homme, directeur général du Réseau FADOQ. Dès qu'il est question d'abus et de maltraitance, le seul mot d'ordre doit être tolérance zéro. C'est pourquoi nous attendions depuis longtemps ce projet de loi et que nous applaudissons la disposition qui stipule que chaque établissement, public ou privé, devra adopter et afficher une politique contre la maltraitance. »

Le Réseau FADOQ réclame la tenue d'une commission parlementaire afin de débattre de ces questions.

*Le Réseau FADOQ rassemble et représente les personnes de 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits, valorise leur apport dans la société et les soutient par des programmes, services et activités. Le Réseau FADOQ compte à ce jour plus de 475 000 membres et est le plus grand organisme d'aînés au Canada.*

— 30 —

Source et informations :

**Caroline Bouchard**

Conseillère Affaires publiques

Réseau FADOQ

514 793-2533

[caroline.bouchard@fadoq.ca](mailto:caroline.bouchard@fadoq.ca)

**Bernard Blanchard**

Conseiller Communications

Réseau FADOQ

514 252-3017, poste 3417

[bernard.blanchard@fadoq.ca](mailto:bernard.blanchard@fadoq.ca)